

TROUSSEAU D'ENTREE

Ce trousseau énumère les principaux effets dont doit être muni la personne lors de son entrée. Les quantités restent indicatives et peuvent varier suivant l'autonomie de la personne accueillie.

PRODUITS DE TOILETTE

Trousse de toilette garnie (pour environ 1 mois)

Gel douche	1	
Savonnettes	2	
Shampooing	1	
Eau de Cologne	1	
Crème visage	1	
Brosse à dents	1	
Dentifrice	1	
Verre à dents	1	
Boite à appareil dentaire	1	
Produit de fixation	1	
Rasoir électrique ou rasoir à usage unique (paquet de 12)	1	
Mousse à raser	2	
Après rasage	1	
Brosse à cheveux	1	
Peigne (pincés, barrettes, élastiques si besoin)	1	
Egalement tout autre produit utilisés habituellement par la personne		

HABILLEMENT

Chemises ou maillot de corps en coton	8	
Combinaisons	4	
Slips / Culottes	10	
Pyjamas / Chemises de nuit	6-8	
Bas / chaussettes	8 paires	
Robe de chambre	1	
Tenue de saisons	6-8	
Manteau	1	
Chapeau de pluie	1	
Chapeau de soleil	1	
Chaussures (paires médicalisées si possible) se lavant en machine	2	
Chaussons se lavant en machine	2	
Un sac de voyage (en cas d'hospitalisation)	1	

Le linge est entretenu par l'établissement. Avant l'entrée du résident, il est impératif que l'ensemble du trousseau soit **marqué** (au col pour vêtement), avec une écriture lisible. Dans le cas contraire, nous avons la possibilité de le faire pour vous, coût 0.60€ par étiquette

Le résident ou son représentant légal veillera à ce que ce trousseau soit constitué de matières faciles d'entretien et lavables en machine à 40° (tergal interdit).

Il est nécessaire que le résident se sente à l'aise dans ses vêtements et que ses goûts soient respectés.

Ce trousseau sera renouvelé autant de fois que nécessaire et adapté aux saisons.